

CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013

PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS »

ACTION 2008

INTITULE DE L'ACTION : Démolition des ouvrages hydraulique de l'ancien abattoir de Kervéneur sur la rivière appelée le Kérallé.

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau de l'Horn

- Situation : L'ouvrage est situé sur la partie aval du Kérallé (3km de l'estuaire), rivière de première catégorie à salmonidés, communes de Plounévez-Lochrist et Cléder dans le Nord Finistère au lieu dit Kervéneur
- Type d'ouvrage : L'ouvrage était composé d'une dalle béton, d'un bâtiment en parpaings et d'un Barrage hydroélectrique, nécessaire au fonctionnement d'un abattoir construit en 1950 et abandonné depuis près de 50 ans.
- Dimension du barrage:
 - Hauteur: 4m
 - Largeur: 7m
 - Épaisseur: 3m à la base
 - Longueur de la dalle recouvrant la rivière: 19m pour 60 cm d'épaisseur
 - Superficie de la retenue d'eau: 5000m²
 - Hauteur de sédiment: jusqu'à 3m
 - Surface du bâtiment : 20m²



- Impact de l'ouvrage sur le milieu naturel: L'ouvrage était totalement infranchissable pour les migrateurs (truites de mer et anguillettes) il a été classé au coefficient d'infranchissabilité maximum (classe 5 sur 5) lors de l'étude préalable à la mise en place du CRE, Constatation également faite par le Technicien rivière à plusieurs reprises ainsi que les gardes de l'ONEMA et un agent de la FD de pêche 29. Cet ouvrage bloquait également le transport solide du Kérallé (hauteur de sédiment 3m).
- Le projet de démolition: Ce projet a débuté par un simple coup de téléphone au propriétaire courant de l'été 2008, s'en est suivi une longue période de concertation pour arriver à un accord fin de l'année 2008.

- Etude préalable: l'ensemble des services compétant (ONEMA, DDEA) se sont accordés pour dire qu'il n'y avait pas besoin d'étude préalable pour la mise en œuvre de ce projet. seul des recommandations ont été émises par l'ONEMA lors de la validation du dossier de déclaration de travaux.
- Les travaux : Les travaux de démolition ce sont déroulés première semaine de Juillet (1 semaine de travaux). La démolition a été réalisée à l'aide d'une pelleteuse 35 tonnes équipé d'un BRH (marteau piqueur) et l'ensemble des déblais constitués en majorité de béton ont été exportés en décharge spécialisée à l'aide de camions bennes.



- Les demandes de subventions: L'ensemble des dossiers de demande subventions ont été présentés au financeurs en commission Régional par l'Association Bretagne Grands Migrateurs.

Pour ce projet il y a eu 5 financeurs :

l'Europe: 40% 5496.8€

L'Agence de l'eau Loire Bretagne:20% 2748.40€

le Conseil Général du Finistère: 9.93% 1365€

le Conseil Régional de Bretagne: 10% 1374.20€

Le Syndicat Mixte de l'Horn: 20% 2758.80€

TOTAL : 13743.20€

- Résultat: Il n'y a pas eu de pêche électrique avant travaux , il est cependant assuré que les anguillettes ne pouvaient pas franchir l'obstacle et qu'il ne pouvait donc en aucun cas y en avoir à l'amont . Les pêches électriques réalisées cet automne ont permis d'en capturer un grand nombre. Nous avons également pu observer ces dernières semaines de nombreuses frayères de truites Fario sur la portion de rivière ainsi ré ouverte aux espèces migratrices.

